

La responsabilité soignante

Contexte

On constate une montée sensible du contentieux concernant les professionnels soignants exerçant en établissements de santé. Une analyse plus pragmatique permet de constater qu'il faut différencier les réclamations des contentieux et prendre de la distance avec la médiatisation de certains cas. Cette inflation ne fait en effet que susciter l'angoisse des professionnels concernés. En outre, les difficultés démographiques et économiques renforcent sans cesse les interrogations, dans la mesure où les situations de glissements de tâches se multiplient sans que l'on puisse y apporter une solution véritable.

Les aides-soignants sont d'autant plus touchés par ce contexte que dépourvus d'un décret propre, ils dépendent largement des collaborations instaurées dans le cadre du rôle propre infirmier. Les professionnels soignants, IDE et AS ressentent les contradictions impliquées par les situations humaines traitées dans un paysage se modifiant très rapidement.

Objectifs

Cette formation a pour objectif d'apporter des éléments d'éclairage juridique et de réflexion aux participants leur permettant de sécuriser leurs pratiques tout en appréhendant les limites de leur responsabilité.

Renseignements complémentaires

3 groupes prévus en 2019

Programme

- Les différents niveaux de responsabilité du personnel soignant IDE et AS ;
- Le cadre juridique spécifique de l'exercice soignant ;
- Le cadre de la délégation de tâche et la notion de pratiques avancées ;
- Les situations à risque juridique élevé et comment y apporter une réponse adaptée et sécuriser les pratiques ;
- La question de l'information du patient, du consentement aux soins et le risque juridique associé ;
- Le rôle de l'IDE dans la coordination des soins sous sa responsabilité ;
- Inscrire sa pratique dans une réflexion éthique bénéfique risque .

Public

IDE et AS en binôme, Cadre des santé, infirmière coordonnatrice

**Exercice
2019**

**Code de formation
AFR25**

**Nature
AFR**

**Organisé par
ANTIDOTE EXPERTISE**

**Durée
21 heures**

Date et lieu

GROUPE 1

Du 27 mars au 29 mars 2019

Date limite d'inscription : 28 janvier 2019

RAMONVILLE SAINT AGNE

GROUPE 2

Du 22 mai au 24 mai 2019

Date limite d'inscription : 22 mars 2019

RAMONVILLE SAINT AGNE

GROUPE 3

Du 26 novembre au 28 novembre 2019

Date limité d'inscription : 26 septembre 2019

Ramonville Saint Agne